

Euro Disney Associés S.C.A.  
Boîte Postale 100  
F-77777 Marne-la-Vallée Cedex 4

Syndicat F.O  
**Monsieur David CHARPENTIER  
& Monsieur Guy-Bruno M'BOE**  
Bâtiment Brother Bear  
Disneyland Paris  
77777 Chessy

Chessy, le 24 janvier 2010

## **Objet : Alertes Sociales – Hôtel Newport Bay Club**

Messieurs,

Vous nous avez alertés sur ce que vous qualifiez de dysfonctionnements concernant d'une part l'ambiance de travail dans le département Room Service – Banquet et d'autre part, l'application de l' « Accord relatif aux modalités d'évolution professionnelle au coefficient 200 » au regard notamment de l'organisation du travail des structures Economats.

Nous vous remercions pour ces alertes pour lesquelles nous avons dûment diligenté les réunions qui s'imposaient tant avec vous-mêmes qu'avec les membres des équipes et des hiérarchies concernées, dans l'objectif d'une analyse objective et factuelle des situations.

Ces travaux arrivant à leur terme, nous vous prions de trouver ci-après nos éléments de réponses.

Pour ce qui concerne le département Room Service – Banquet, un coaching de la Manager est mis en place afin de faciliter la communication au sein de son service. Il va d'autre part être accédé aux demandes de mutations des membres du personnel qui les ont sollicitées, dans l'objectif d'évitement des ressentiments qui auraient pu naître des difficultés advenues.

Quant à l'application de l'accord cité ci devant dans l'environnement des structures Economats, nous n'avons pas relevé d'anomalies quant à la concordance entre les missions et tâches exercées et la hiérarchie des coefficients / emplois tenus.

Prenant en compte les référentiels antérieurement définis et négociés, nous n'envisageons notamment pas de création d'un coefficient 200 spécifique pour les magasiniers des Economats d'Hôtels. Ceux-ci disposent en effet déjà de plusieurs possibilités d'accéder à ce coefficient, soit en restant dans leur filière et en accédant à la fonction d'aide-économe, soit en changeant de filière et en s'orientant, par exemple, vers la filière Magasinage Boutiques (Merchandize).


Dans ce contexte et pour ce qui les concerne, la mise en place des entretiens évoqués à l'article VI dudit accord peut effectivement permettre d'analyser les attendus des postes envisagés. Un rappel sera fait à la hiérarchie afin qu'elle y consacre le temps nécessaire.

Par ailleurs, et pour revenir à une situation antérieure plus équilibrée, un poste d'économiste est en cours d'ouverture pour une affectation sur l'activité convention. Ce recrutement sera ouvert à l'ensemble du personnel souhaitant postuler. Il donnera lieu à mobilité d'un aide-économiste pour maintien à iso niveau de l'effectif concerné.

Enfin et surtout, il va être FORMELLEMENT rappelé aux deux Chefs (de Cuisines) de l'établissement que les structures Economats leur reportent hiérarchiquement et qu'ils doivent chacun missionner un Sous Chef de statut 'Team Leader' en hiérarchie fonctionnelle de ces mêmes structures. Comme vous, nous tenons en effet à ce que chacun se sente pleinement intégré et soutenu dans le fonctionnement de notre Entreprise.

Nous vérifierons l'ensemble de ces actions et de leurs effets à l'échéance de trois à six mois.

Souhaitant que ces décisions vous rassurent et permettent à chacun de nos salariés concernés de meilleures conditions de travail,

 Nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir agréer l'expression de notre meilleure considération.

Tomas FEIER  
Directeur Hôtel Newport Bay Club

PS : Je profite de ce courrier pour vous confirmer que Monsieur Marco BERNINI, reprendra la gestion de l'établissement, et donc du suivi de ce dossier à compter du lundi 1<sup>er</sup> mars

Copie : Monsieur l'Inspecteur du Travail,  
Daniel DELCOURT VP Hôtels & Conventions,  
Karine REBEYROLLE, Directrice RH Opérations  
Karine RAYNAUD, Directrice des Relations Sociales